

Election du Comité Directeur

Mandat 2024 – 2028

* * * * *

Election des membres de la commission nationale des sportifs de haut-niveau

Modalités de candidature

La commission des sportifs de haut-niveau est composée de six membres, trois femmes et trois hommes. A l'issue des élections de 2024, un poste féminin est resté vacant faute de candidate. Un nouvel appel à candidatures est lancé en 2025 afin de le pourvoir : **le poste est réservé à une femme.**

I - Conditions d'éligibilité des candidates à la commission des sportifs de haut-niveau

Articles 15 et 29-1 des statuts.

Pour être éligible à la commission des sportifs de haut-niveau, toute candidate doit :

- être licenciée à la Fédération lors des saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et être licenciée pour la saison 2024/2025, au plus tard le 7 avril 2025 ;
- avoir 18 ans révolus, au plus tard le 7 avril 2025 ;
- avoir été inscrite au moins un fois sur la liste des sportifs de haut-niveau du Ministère des sports entre le 1^{er} novembre 2016 et le 8 juin 2025 en catégorie Elite, Senior, Relève/Jeune, Reconversion.

2. Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- a) Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- b) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- c) Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs.

3. Ne peuvent pas se présenter au Comité Directeur :

- * Les salariés de la FFGym, des comités régionaux et des comités départementaux, titulaires d'un contrat de travail au jour du dépôt des listes et des candidatures et rémunérés mensuellement
- * Les personnels placés par l'Etat auprès de la Fédération

II - Dossier de candidature

Pièces à fournir :

1. une fiche de candidature renseignée (selon le modèle joint) ;
2. un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)* datant du 10 février au plus tôt et du 7 avril 2025 au plus tard. Pour les personnes de nationalité étrangère, un document équivalent délivré par les autorités du pays dont elles sont ressortissantes doit être fourni ;
3. une attestation d'inscription sur la liste de haut-niveau dans au moins une catégorie indiquée ci-dessus et au cours de la période considérée**. Dans le cas d'une inscription sur plusieurs années, fournir l'attestation pour la dernière année d'inscription ;
4. la présentation d'un projet (profession de foi) selon le modèle joint ;
5. une photo d'identité couleur (format 35 x 45 mm).

* La démarche s'effectue en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>

** Accessible via le PSQS ou en cliquant sur le lien :

<https://sisve.social-sante.gouv.fr/?site=sport#!/formulaire/NouveauDossier/202>

« Sport » – Accès à toutes les démarches sport

Dépôt des listes et des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **7 avril 2025**, cachet de la poste faisant foi. Chaque candidature doit être envoyée, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Fédération Française de Gymnastique
Commission de surveillance des opérations électorales
7 ter cour des petites écuries
75 010 Paris

Toute candidature envoyée après ce délai ne sera pas prise en compte.